

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE... (Montréal ou Québec)

N^o: (indiquer le numéro de dossier en
Cour d'appel, si connu)

... (indiquer votre nom)

N^o: (indiquer le numéro de dossier en
première instance)

PARTIE REQUÉRANTE - accusé

c.

SA MAJESTÉ LA REINE

PARTIE INTIMÉE - poursuivante

REQUÊTE POUR SURSEOIR À L'EXÉCUTION DE LA PEINE
(Article 683 (5) du Code Criminel)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR D'APPEL, LA PARTIE
REQUÉRANTE EXPOSE:**

1. En date du ... (indiquer la date à laquelle vous avez comparu), la partie requérante comparaisait à ... (indiquer l'endroit et le district), relativement au dossier de la Cour (du Québec ou supérieure) portant le numéro (indiquer le numéro) sous les accusations suivantes: (décrire les accusations portées contre vous)
 - a) (...);
 - b) (...);
2. En date du ... (indiquer la date à laquelle vous avez subi votre procès), la partie requérante subissait son procès relativement aux accusations telles que décrites au premier paragraphe devant le juge ... (nom du juge), de la Cour ... (du Québec ou supérieure), du district de ... (indiquer le district);
3. En date du ... (indiquer la date du jugement), le juge de première instance, après examen de la preuve soumise au procès, a déclaré la partie requérante ... (préciser le verdict auquel en est arrivé le juge pour chacun des chefs d'accusation), tel qu'il appert du jugement annexé aux présentes (**annexe 1**);

4. En date du ... (*indiquer la date à laquelle la peine a été rendue*), la partie requérante a été condamnée à purger la peine suivante: ... (*préciser la peine rendue pour chacun des chefs d'accusation*);
5. En date du ... (*indiquer la date à laquelle vous avez produit votre avis d'appel au greffe de la Cour d'appel*), la partie requérante a porté en appel devant cette honorable Cour la déclaration de culpabilité rendue en première instance, tel qu'il appert de l'avis d'appel annexé aux présentes **(annexe 2)**;

ou

En date du ... (*indiquer la date à laquelle vous avez obtenu la permission d'appeler du jugement de première instance*), la partie requérante a obtenu l'autorisation de porter en appel la déclaration de culpabilité (*et/ou la peine, s'il y a lieu*) rendue en première instance, tel qu'il appert du jugement ayant accordé la permission d'appeler annexé aux présentes **(annexe 2)**;

ou

Lors de la présentation de la présente requête, la partie requérante demandera la permission de porter en appel la déclaration de culpabilité (*et/ou la peine, s'il y a lieu*) rendue en première instance, tel qu'il appert de la requête pour permission d'appeler annexée aux présentes **(annexe 2)**;

6. La partie requérante soumet respectueusement que son appel n'est pas futile et qu'elle a une argumentation soutenable à présenter, tel qu'il appert de l'avis d'appel annexé aux présentes **(annexe 2)**;

ou

La permission d'appeler ayant été accordée, tel qu'il appert du jugement annexé aux présentes **(annexe 2)**, la partie requérante soumet respectueusement que son appel ne peut être considéré comme étant futile et qu'elle a une argumentation soutenable à présenter;

ou

La partie requérante soumet respectueusement que son appel n'est pas futile et qu'elle a une argumentation soutenable à présenter, tel qu'il appert de la requête pour permission d'appeler annexée aux présentes **(annexe 2)**;

7. Il est impératif pour la partie requérante que la peine imposée à son égard soit suspendue, et ce, pour les motifs suivants: (*indiquer les raisons pour lesquelles vous demandez de suspendre l'exécution de la peine qui vous a été imposée*)

7.1 (...);

7.2 (...);

8. La partie requérante soumet que la peine lui ayant été imposée n'est pas nécessaire dans l'intérêt public et ce, pour les motifs suivants: *(indiquer les raisons pour lesquelles le maintien de la peine n'est pas nécessaire dans l'intérêt public)*

8.1 (...);

8.2 (...);

9. La partie requérante soumet respectueusement que la suspension de l'exécution de la peine imposée à son égard ne porterait pas atteinte à la confiance du public dans l'administration de la loi et de la justice considérant les éléments précités.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:

ACCUEILLIR la présente requête;

ORDONNER que l'exécution de la peine imposée en date du ... *(indiquer la date à laquelle la peine a été rendue)* par le juge ... *(nom du juge ayant rendu la peine)* de la Cour ... *(du Québec ou supérieure)* soit suspendue jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur l'appel;

RENDRE toute ordonnance conforme aux exigences de la justice.

..., le ... *(indiquer le nom de la ville et la date où sera signée la requête)*

(Votre signature)

... *(Votre nom)*
Partie requérante

Joindre un affidavit, un avis de présentation ainsi que la liste des annexes à la requête.

Tel que prévu à l'article 46 des Règles de la Cour d'appel en matière criminelle, la requête doit être déposée au greffe, avec les documents joints, en 2 exemplaires, au moins 2 jours juridiques francs avant la date de sa présentation. (Un jour juridique franc représente une journée entière, excluant le samedi, le dimanche et les jours fériés.)

Pour plus de détails en ce qui concerne les jours juridiques francs, consulter les articles 6 et 8 du Code de procédure civile.) Ne pas oublier de joindre la preuve de signification de la requête à la partie adverse.

CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES ARTICLES PERTINENTS DU CODE CRIMINEL, DES RÈGLES DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC EN MATIÈRE CRIMINELLE AINSI QUE DES DOCUMENTS INTITULÉS "AIDE-MÉMOIRE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE" ET "FOIRE AUX QUESTIONS EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE".